

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>Objet : Adoption du compte rendu du dernier CA</u>	
<u>Numéro de séance : 3</u>	
<u>Numéro d'enregistrement : 68</u>	
<u>Année scolaire : 2025-2026</u>	
Nombre de membres du CA : 21	
Quorum : 11	
Nombre de présents : 12	

Le conseil d'administration	
Convoqué le : 03/04/2026	
Réuni le : 21/04/2026	
Sous la présidence de : Patrice Mallet	
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25	
Vu	
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20	
-	
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le compte rendu du dernier conseil d'administration	
Pièce(s) jointe(s)	
☒ Oui	☐ Non Nombre: 1
Libellé de la délibération :	
M Mallet propose l'adoption du compte rendu du dernier CA DU LUNDI 2 MARS 2026. Vote à l'unanimité	

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 60
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2026
Réuni le : 21/04/2026
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2025 comme suit :

☒ Sur un compte de réserve unique

☐ Avec subdivision

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet
Prénom : Patrice
Signé le : 24/04/2026 14:13:10

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 61
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/04/2026

Réuni le : 21/04/2026

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2025

Budget d'origine :

Budget primitif : ☒ [X]

Budget annexe : ☐ []

Réserves :

Avec réserves ☐ []

Sans réserve ☒ [X]

Pièce(s) jointe(s)

☐ [] Oui ☒ [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet

Prénom : Patrice

Signé le : 24/04/2026 14:13:40

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 62
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2026
Réuni le : 21/04/2026
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sauvegarde 42 : Protocole de collaboration entre la cité scolaire Claude Lebois et le service de prévention spécialisée SAUEGARDE 42, du 01/01/2026 au 31/08/2027.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet
Prénom : Patrice
Signé le : 24/04/2026 14:14:03

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 63

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/04/2026

Réuni le : 21/04/2026

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

C.F.C : Avenant au protocole d'accord du 03 mars 2023 sur la reproduction par reprographie d'œuvres protégées entre le Ministère de l'Éducation Nationale, le Centre Français d'exploitation du droit de copie (CFC) et la Société d'Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) pour une durée de 3 ans soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet

Prénom : Patrice

Signé le : 24/04/2026 14:14:37